

**FICHE TARIFICATION  
 RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL D'ALLONNES**

Tarifs pour l'année scolaire 2017/2018 (DCM 2017-05-058 du 18/05/2017)

**Barème des tarifs pour enfants domiciliés sur la Commune d'Allonnes**

- tarif pour repas réguliers (incitatif)..... 3,47 €/repas..... facturation mensuelle
- tarif pour repas exceptionnels..... 4,10 €/repas..... sur facture

**Barème des tarifs pour enfants domiciliés hors de la Commune d'Allonnes**

- tarif pour repas réguliers (incitatif)..... 3,84 €/repas..... facturation mensuelle
- tarif pour repas exceptionnels..... 4,44 €/repas..... sur facture

**Barème pour les parents qui laissent leurs enfants à la cantine sans prévenir le secrétariat de mairie**

- tarif spécifique..... 5,23 €/repas..... sur facture

**Barème des tarifs pour les adultes**

- tarif pour les enseignants..... 5,49 €/repas..... facturation mensuelle
- tarif pour les personnels de surveillance et stagiaires..... 2,43 €/repas..... facturation mensuelle (sauf les stagiaires du restaurant scolaire) ou facture

**Barème des tarifs pour enfants bénéficiant d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) dont les parents fournissent le repas**

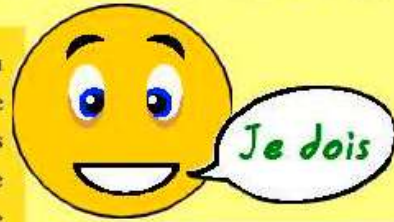
- tarif pour les enfants domiciliés à Allonnes..... 1,17 €/jour..... facturation mensuelle
- tarif pour les enfants domiciliés hors d'Allonnes..... 1,45 €/jour..... facturation mensuelle

**Repas de Noël le jeudi 21 décembre 2017 : inscription obligatoire en mairie au plus tard le vendredi 27 octobre 2017 à 12h.**

**(Tout enfant non inscrit ne pourra être admis au restaurant)**

**Notre  
 Charte de vie  
 au restaurant scolaire**

**P**ause importante au coeur de la journée scolaire, le temps du repas doit être un moment de plaisir, de détente et de convivialité.



Voici quelques règles d'or à observer pour apprécier pleinement tous ensemble cet inter-classe scolaire.



- Crier
- Courir
- Jouer avec la nourriture
- Sortir de la nourriture du restaurant
- Détériorer le matériel

- Passer aux toilettes et me laver les mains avant d'entrer au restaurant
- Me présenter à l'appel sans courir, en restant rangé
- Me servir de tout sans oublier l'eau et le pain, en évitant le gaspillage
- Goûter à tout
- Parler sans élever la voix et uniquement aux enfants de ma table
- Respecter mes amis et les adultes qui m'entourent
- Manger correctement sans faire tomber de nourriture.
- Apprendre à utiliser correctement mes couverts
- Me tenir correctement à table, les pieds sous la chaise
- Manger sans me presser en mastiquant tous les aliments
- Lever le doigt pour demander quelque chose aux encadrants

*En cas de manquement volontaire ou répété à ces règles de vie, je risque les sanctions suivantes :*

- avertissement oral et mot aux parents
- lettre d'avertissement aux parents
- exclusion temporaire de 3 jours
- exclusion définitive

*Bon Appétit à tous*